

allocation exceptionnelle

Formulaire de demande

Nom, Prénoms

Date de naissance

Formation

Adresse

Tél

Courriel

Constitution du dossier

Pour être recevable, le dossier doit obligatoirement comporter les documents suivants :

- une demande motivée, décrivant les difficultés financières rencontrées, adressée à la directrice du Centre national des arts plastiques;
- un dossier artistique légendé ;
- un curriculum vitae ;
- le dernier avis d'imposition ;
- un RIB ou un RIP ;
- un justificatif d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes ou à l'Agessa.

À défaut de ce justificatif, un récépissé de déclaration de début d'activité à la Maison des artistes accompagné de l'une des 2 pièces suivantes : copie de la liasse P zéro ou numéro Siret délivré par l'Insee ;

Tout dossier incomplet ne pourra être soumis à la commission.

contact : Martine Patureaud

Centre national des arts plastiques

Service du soutien à la création

Denis Roche (chef du service), Françoise Brézet (adjoindte)

Tour Atlantique, 1, place de la Pyramide

92911 Paris-La Défense

site : www.cnap.fr